TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

Département de l'AUBE

Commune de **CRENEY-PRES-TROYES**

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN 5 - Droit de Préemption Urbain

Ensemble commune - 1/10 000°

Vu pour être annexé à la délibération du
23.09.2026
approuvant
la modification n°3 du PLU

PLU approuvé le 18 décembre 2013
Modification n°1 du PLU approuvée le 24 septembre 2020
Modification n°2 du PLU approuvée le 07 février 2023

Modification n°3 réalisée par :

PERSPECTIVES
30 bis rue Charles Delaunay
10 000 TROYES
Tél : 03.25.40.05.90
Mail : perspectives@perspectives-urba.com

Perspectives

LEGENDE

Limite de commune	Limite de zone

Périmètre dans lequel s'applique le Droit de Préemption Urbain défini par les articles L.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme

Définition des zones

UC	Zone urbaine à usage principal d'habitat
UD	Zone urbaine correspondant au hameau d'Argentolle
UG	Zone urbaine dédiée aux constructions à vocation médico-sociales
UI	Zone urbaine affectée au domaine du Poste RTE
UY	Zone urbaine dédiée aux activités économiques
1AUY	Zone à urbaniser destinée principalement aux activités économiques
1AUL	Zone à urbaniser destinée à vocation de loisirs et d'activités sportives
A	Zone agricole
An	Secteur inconstructible de la zone agricole
AHY	Zone destinée au regroupement de bâtiments et équipements agricoles
N	Zone naturelle et forestière
NL	Zone naturelle de loisirs
NP	Zone naturelle de protection des zones humides

